

Pharmaciens



Selon des estimations officielles, un complément alimentaire sur cinq environ contiendrait des substances dopantes. De même, un mauvais usage de certains compléments alimentaires (dosage trop fort, association avec un autre produit...) entraînerait une forme de dopage. C'est pour tenter de diminuer ces phénomènes d'addiction qu'une convention vient d'être signée entre le ministère des sports et l'Ordre des Pharmaciens (CNOP).

Prise dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues, cette convention prévoit que le Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française (CESPHARM) mène des actions pour sensibiliser les pharmaciens aux risques sanitaires liés aux conduites dopantes lors de la prise de compléments alimentaires. Pour y parvenir, le CESPHARM pourrait notamment leur proposer des outils (affiches plaquettes..) qui leur permettraient de mieux informer les patients et de pouvoir les orienter vers des compléments non dopants.

En contrepartie de cette action, le CNOP recevra une subvention de 20 000 euros, en deux fois : une partie lors de la signature de la convention, le reste lors de la remise du rapport détaillant la réalisation des supports d'information, prévue le 31 décembre 2015 au plus tard.